

2016-11-126-DGS

nomenclature: 3.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2016

OBJET : CESSIION DE TERRAIN À M. JÉRÔME HELLEUX

L'an deux mille seize, le dix novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE
Mme MOUNIER	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

ABSENT :

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30



2016-11-126-DGS - CESSION DE TERRAIN À MONSIEUR JÉRÔME HELLEUX

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain sise à 506 rue de l'industrie, sur laquelle est édifié un entrepôt, figurant au cadastre à la section AL sous le numéro 432 pour 36a53ca formant le lot n°35 du lotissement industriel de Boucau Tarnos, et de la moitié indivise de l'accès commun avec le lot n°34 sur la voie du lotissement figurant au cadastre section AL n°433 pour 12a 34ca.

Cette parcelle était occupée par la société CETRAID qui a mis fin au bail commercial la liant à la Commune le 30 septembre 2016.

Ce terrain est désormais libre de toute occupation.

Monsieur Jérôme HELLEUX, Épicerie Limonaderie Gaston, a fait part de son souhait d'acquérir cette propriété afin d'y installer certaines activités de son entreprise.

Monsieur le Maire indique que le service des Domaines a déterminé le prix de cette propriété comme suit "compte tenu de sa nature et de sa situation, la valeur vénale de ce bien est de l'ordre de 240 000€".

Monsieur le Maire rappelle que le Schéma Directeur d'Assainissement pluvial mis en place à l'échelle de la Commune impose des prescriptions strictes en matière de gestion des eaux de ruissellement et de dépollution. Il est apparu que la gestion actuelle des eaux pluviales sur ce site ne répond pas aux prescriptions du zonage d'assainissement pluvial communal (du fait du précédent propriétaire). La construction envisagée d'un nouveau bâtiment donne l'opportunité pour la collectivité de faire mettre en conformité le dispositif actuel de gestion des eaux pluviales et d'assainissement non collectif de l'ensemble de la parcelle y compris le bâtiment actuel. Ces travaux sont estimés à environ 20 000€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de tenir compte de cette contrainte et céder cette propriété moyennant le prix de 220 000€ .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la proposition de Monsieur Jérôme HELLEUX en date du 05 octobre 2016,

Vu l'avis des domaines en date du 05 août 2016,

DÉLIBÈRE

DÉCIDE de céder à Monsieur Jérôme HELLEUX la parcelle de terrain sise à 506 rue de l'industrie, sur laquelle est édifié un entrepôt, figurant au cadastre à la section AL sous le numéro 432 pour 36a53ca formant le lot n°35 du lotissement industriel de Boucau Tarnos, et la moitié indivise de l'accès commun avec le lot n°34 sur la voie du lotissement figurant au cadastre section AL n°433 pour 12a 34ca.



DIT que cette cession se fera moyennant le prix de 220 000€.

DESIGNE Maître SARRAILH, notaire à Bayonne - 1 rue P. Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les documents relatifs à cette cession.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 14 novembre 2016
Le Maire

